

► Editorial

Sacrifices inutiles...

Nous voilà enfin fixés sur les intentions du gouvernement quant à la réforme de l'assurance maladie. Ce fut laborieux. Entamée par Jean-François Mattei, ministre de la Santé à l'époque, la réforme s'engage en 2003 dans un long mais sérieux travail d'investigation et de concertation au sein du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, mis en place pour la circonstance et composé de tous les acteurs du système, dont les représentants des usagers. Après le « diagnostic partagé » unanimement par les membres de ce conseil - il est plus facile d'être d'accord sur les constats que sur les solutions - le ministre réunit l'ensemble des acteurs dans un « Ségur de l'assurance maladie ». Des consultations bilatérales entre le ministre et les acteurs s'ouvrent, la concertation se poursuit, des pistes sont explorées, rien n'est décidé... On suppose qu'on attend le résultat des élections régionales pour dévoiler des mesures dont on a tout lieu de penser qu'elles mécontenteront une majorité de nos concitoyens. Victime expiatoire de la canicule de 2003, Jean-François Mattei est remplacé au lendemain des élections par Philippe Douste-Blazy, qui a déjà officié par le passé comme ministre de la Santé. Changement de méthode, à la discrétion prudente de son prédécesseur, le nouveau ministre choisit la communication offensive et affiche sa détermination et son intention d'aller vite... Assez vite, on devien-

ne ce qui se prépare. De petites phrases en ballons d'essais, de déclarations à la presse en show télévisé bien huilé, on nous assure que rien n'est décidé. On entrevoit tout de même assez vite un plan dont le postulat essentiel repose sur l'idée qu'il y a des abus, que c'est l'assuré qui en est tenu pour responsable et qu'il faut y mettre fin, le tout en évitant soigneusement d'évoquer la responsabilité des prescrip-

ne faut pas fâcher ceux qui persistent à penser que l'assurance maladie doit rester l'affaire des syndicats d'employeurs et de salariés.

Un projet de loi circule, le décor est planté : la réorganisation du système de soins reposera pour l'essentiel sur la bonne volonté des professionnels de santé qui négocieront avec les gestionnaires de l'assurance maladie -on ne sait toujours pas si les

soient partagés, que la responsabilisation concernerait tous les acteurs... Ce n'est pas cas. Le sentiment qui domine à cet égard, c'est celui d'une formidable injustice qui fait de l'assuré malade le coupable des dérives actuelles du système, celui qui supportera aujourd'hui un euro - demain davantage - par acte médical, qui sera tenu à des contraintes pour se soigner, qui sera pénalisé s'il ne les respecte pas... Une posture qui tranche singulièrement avec la mansuétude du projet à l'égard des professionnels de santé dont la liberté d'installation et d'exercice n'est pas touchée. Formidable injustice aussi dans le financement de ce plan qui ne met quasiment pas à contribution les entreprises pourtant responsables en partie de la dégradation de l'état de santé des populations.

Le pire, c'est que ces sacrifices imposés pour l'essentiel aux assurés risquent fort d'être inutiles. Beaucoup de voix s'élèvent pour dire que ce plan n'assure pas un équilibre pérenne de l'assurance maladie ; les économies attendues sur certains postes sont hypothétiques, d'autres seront longues à produire leurs effets. Les quelques bonnes mesures de ce plan s'effacent devant l'injustice des choix retenus et l'incertitude de leur efficacité. Dommage. La FNATH pèsera de tout son poids dans le débat parlementaire pour améliorer ce projet, le rendre plus juste et plus efficace. Notre santé en dépend.

MARCEL ROYEZ

é d i t o r i a l

Les quelques bonnes mesures de ce plan s'effacent devant l'injustice des choix retenus et l'incertitude de leur efficacité.

teurs. De la carte vitale utilisée frauduleusement par la famille d'un assuré à 100 % aux arrêts de travail injustifiés, la communication gouvernementale irrigue l'opinion publique et la prépare à des mesures difficiles. Bien joué, on est prêt à apprendre, après la suppression d'un jour férié pour les vieux et les handicapés, qu'on devra donner « une petite pièce » (1 euro) pour sauver la « Sécu ». La solidarité version XXI^e siècle a des airs connus qui rappellent davantage la charité publique que la modernité des principes de sécurité sociale. Tout va très vite, des négociations s'engagent avec les organisations patronales, syndicales et les professionnels de santé... les représentants des usagers sont oubliés, il

représentants des usagers en feront partie ; l'accès aux soins sera très encadré pour le patient qui sera pénalisé s'il ne respecte pas les règles du jeu, les spécialistes obtenant dans ce cas une liberté tarifaire contestable ; de nouvelles instances de gestion seront créées et le pouvoir des partenaires sociaux renforcé ; l'essentiel du financement sera assuré par des économies supportées par l'assuré et des prélèvements sur les ménages, les entreprises étant outrageusement épargnées ; faute de vouloir réformer le financement, on imputera sur les générations à venir les déficits actuels... On savait l'exercice difficile ; on devinait que la réforme serait douloureuse ; on souhaitait que les efforts et les contraintes

► Baptiste Marcet ◀



Devoir de mémoire...

Il y a quarante ans déjà, le 10 mai 1964, Baptiste Marcet nous quittait. Né le 20 octobre 1883 en Haute-Loire, jeune orphelin, il est élevé par sa tante à Allègre. Berger à la campagne puis forgeron, il est blessé par un cheval fougueux. Mutilé, comme on disait à l'époque, cet autodidacte deviendra, à 17 ans, secrétaire du syndicat des maréchaux-ferrants. C'est là, au milieu de ses camarades de lutte qu'il répond à l'appel des pionniers de ce qui allait devenir la Fédération nationale des mutilés du travail, ancêtre de notre association. Confronté à la détresse et à la misère de ceux qui étaient meurtris par l'accident du travail, il allait créer, avec plusieurs grands « mutilés » de l'époque, ce grand mouvement de « bataille, pour la vie des humbles ». C'est sous sa férule que notre Fédération a pris son essor, ancrée dans cette terre stéphanoise à laquelle il était attaché. Bâtitteur -Baptiste Marcet l'était dans tous les sens du terme-, d'une Maison des mutilés du travail, il a surtout construit une législation protectrice des victimes du travail et des invalides civils dont bénéficient encore aujourd'hui nos concitoyens, grâce à l'influence grandissante de « sa » Fédération. Berger aussi, il a su rassembler son troupeau, lui donner une âme, l'organiser pour le conduire à des victoires. Il a su aussi mailler le territoire national de tous ces militants de l'époque héroïque, en précurseur de ses dignes successeurs au poste de secrétaire général, Jean Saint-Marc et Jacques Chenu, dont le souvenir nous est encore vivace. S'il n'y a pas de mémoire sans avenir, il n'y a pas d'avenir sans mémoire...

►►► SOMMAIRE

ACTUALITÉ :

ASSURANCE MALADIE
XXXXXXXXXX

□ 4

PROJET DE LOI :
XXXXXXXXXX

□ 5

DOSSIER :
MALTRAITANCE DES ASSURÉS
DES COMPORTEMENTS
INDIGNES DE PROFESSIONNELS
8 et 9

CONNAISSEZ VOS DROITS :
CESSATION ANTICIPÉE
DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE
□ 10

VOS PAGES GROUPEMENTS □
12 à 15

PORTRAITS :
LA MACHOIRE VERROUILLÉ □ 16

A nos lecteurs

La Rédaction fait évoluer votre journal. Nous passons de 12 à 16 pages. Une seule édition nationale rassemble la Vie de tous les Groupements pour que chacun puisse prendre connaissance des actions en région. A lire pages 12 à 15.

► **A part entière**

Bimestriel de la FNATH - 20, rue Tarentaise - BP 520 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04 77 49 42 42 - site internet : www.fnath.org - E-mail : communication@fnath.com - Directeur de la publication et rédacteur en chef : Marcel Royez - Journaliste rédacteur : Pierre Luton - Rédaction et maquette : Service de l'Information et de la communication : Nadine Ambrozy-Royez, Jean-François Dumas - Avec la collaboration de l'ensemble des services de la FNATH - Prix du numéro : 0,90 € - Abonnement d'un an : pour les adhérents 5,30 € et pour les non-adhérents 28 € - Numéro d'enregistrement à la commission paritaire : 50574 - ISSN 1240-2036 - Impression IGPM Plus - Saint-Etienne.

